

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : marianne-pellerin-csscdr-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/marianne-pellerin-csscdr-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2024-11-13 16:44:04

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une façon d'intervenir venant d'un partenariat entre école, policier et DPCP. Que ce protocole d'intervention a été créé afin d'uniformiser les méthodes d'intervention à tous les intervenants du Québec. Que cette approche permet une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués. Que cette méthode limite grandement la propagation des images et des vidéos pornographiques. Que ce protocole limite également les conséquences négatives pour les jeunes impliqués. Que c'est une méthode alternative à la judiciarisation. Que la trousse favorise l'implication des parents.

La trousse permet de bien identifier les circonstances de l'évènement, la nature des gestes posés, l'étendue de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai maintenant mieux informée sur les meilleures pratiques afin d'intervenir dans ces situations. En suivant les étapes de la trousse, je serai moins encline à causer préjudices aux victimes et aux autres jeunes impliqués. Je vais pouvoir intervenir en respectant mon rôle et mes responsabilités tout est suivant le cadre légal liés à ces situations. À l'avenir, je vais contacter les policiers lors de chaque utilisation de la trousse. Je vais aussi faire automatiquement un signalement à la DPJ lors d'un acte malveillant. L'utilisation du questionnaire fera en sorte de mieux structuré mes rencontres avec les victimes et els autres jeunes impliqués.

Je serai mieux outillé pour différencier les cas impulsifs des cas malveillants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention à ne jamais visionner des images ou des vidéos pouvant contenir de la pornographie juvénile. Je vais particulièrement faire attention pour protéger l'identité des victimes et des autres jeunes impliqués en ne divulguant aucune information concernant leur âge, leur genre, leur origine et leur école à d'autres personne ou à des médias.